

MASTIC HYRAFLEX



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Mastic Hyraflex

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Matériaux de construction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AXTER SAS
Adresse : 143, avenue de Verdun 92130 ISSY LES MOULINEAUX France.
Téléphone: +33(0) 1 55 95 45 50.
e-mail: securite@axter.eu
Internet: www.axter.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33(0) 1 45 42 59 59

INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de bitume, polymères, composants organiques et inorganiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Les brûlures causées par le produit fondu nécessitent un traitement clinique.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

MASTIC HYRAFLEX**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Brouillard d'eau , mousse résistante à l'alcool , Dioxyde de carbone (CO₂) , Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Protection individuelle

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser se solidifier. Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

MASTIC HYRAFLEX**Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

Couleur:

Odeur:	solide schwarz schwach	Testé selon la
méthode		
pH-Valeur:		non déterminé
Modification d'état Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle		non déterminé
d'ébullition:		
Point de ramollissement:	>80 °C	DIN EN 1427
Point d'éclair:	>230 °C	
Inflammabilité solide:		non déterminé
gaz:		non applicable

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité solide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

Propriétés comburantes Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 25 °C):	0,9 g/cm ³

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

MASTIC HYRAFLEX**Solubilité dans d'autres solvants** non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Le produit n'a pas été testé.**12.4. Mobilité dans le sol**

MASTIC HYRAFLEX

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

170302 DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS); mélanges bitumineux, goudron et produits goudronnés; mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01

Code d'élimination des déchets - Résidus

170302 DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS); mélanges bitumineux, goudron et produits goudronnés; mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3257

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Liquide échauffé, n.s.a. (Bitumen)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M9

Dispositions spéciales:

274 643 668

Quantité limitée (LQ):

0

Quantité dégagée:

E0

Catégorie de transport:

3

N° danger:

99

Code de restriction concernant les

D tunnels:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

À <100 °C: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

UN 3257

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Liquide échauffé, n.s.a. (Bitumen)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9

MASTIC HYRAFLEX

Code de classement: M9
 Dispositions spéciales: 274 643 668
 Quantité limitée (LQ): 0
 Quantité dégagee: E0

Autres informations utiles (Transport fluvial)

À <100 °C: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3257
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Elevated temperature liquid, n.o.s. (Bitumen)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: 232, 274
 Quantité limitée (LQ): 0
 Quantité dégagee: E0
 EmS: F-A, S-P

Autres informations utiles (Transport maritime)

À <100 °C: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3257
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S. (Bitumen)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: -
 Étiquettes: 9



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden
 Passenger LQ: Forbidden Quantité dégagee: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): Forbidden

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): Forbidden

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): Forbidden

IATA-Quantité maximale (cargo): Forbidden

Autres informations utiles (Transport aérien)

À <100 °C: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

MASTIC HYRAFLEX**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulière et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): **s à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé**

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D):

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Pour les substances de ce mélange, auc - - sans danger pour l'eau

une évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor PBT:

persistent, bioaccumulative, toxic vPvB:

very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

MASTIC HYRAFLEX

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)